

**Arrêté numéro DEC2-2024-01 du 5 septembre 2024 nommant le président
de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux
fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
(CAFIPEMF)**

**Académie de Versailles
(Session 2025)**

Le Recteur de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommé, pour la session 2025, président de jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Versailles, Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Education nationale du Val d'Oise.

Article 2 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur de l'académie de Versailles,



Etienne CHAMPION